	Domaine d'application / Application scope : <b>SYSTEME QUALITE / QUALITY SYSTEM</b>	Réf FT41275
	Objet / Subject : <b>FICHE TECHNIQUE / TECHNICAL SHEET</b>	Version : 002
	<b>VINAIGRE BLANC MENAGER D'ALCOOL 12% (1L) MAISON PINSON</b>	
Diffusion : Client, Services RELAIS VERT		Mise à jour le / Update on 29/01/2024 Page 1/5

## INFORMATIONS GENERALES / GENERAL INFORMATION

**Réf.** 41275  
**Dénomination produit / Product Name** VINAIGRE BLANC MENAGER D'ALCOOL 12% (1L) MAISON PINSON

**Origine des matières premières / Material origin** FRANCE

**Lieu de Conditionnement - Fabrication / Conditioning location - manufacturing** FRANCE

**Certification ou Label / Certificate or Label** Éco Produit



**Codification du produit \* / Product codification** LOT VOIR BAS DE LA BOUTEILLE  
 DLUO SANS OBJET

(\*) Renseignements à nous fournir pour toute réclamation /  
 (\*) information to be given for any complaints


**Poids UVC / Weight (consumer sales unit)**  
**Brut / Gross** 1,050 Kg      **Net** 1,000 Kg

### Liste des Ingrédients / Ingredient List

100% vinaigre d'alcool\*  
 \*issu de l'agriculture biologique certifié FR-BIO-01

### Liste des allergènes selon règlement (UE) N°1169/2011 annexe II / Allergen list under UE reglementation N°1169/2011 annexe II

Les Allergènes / Allergens	Présent / Found	Traces	Précisions / Details

	Domaine d'application / Application scope : <b>SYSTEME QUALITE / QUALITY SYSTEM</b>	Réf FT41275
	Objet / Subject : <b>FICHE TECHNIQUE / TECHNICAL SHEET</b>	Version : 002
	<b>VINAIGRE BLANC MENAGER D'ALCOOL 12% (1L) MAISON PINSO</b>	
Diffusion : Client, Services RELAIS VERT		Mise à jour le / Update on 29/01/2024
Ce produit ne contient pas d'allergènes / This product does not contain any allergens		Page 2/5

## UTILISATION & STOCKAGE / UTILIZATION & STORAGE

Conditions de stockage / Storage Condition Conditions distribution & transport / Distribution & transport condition  
frais, sec, ventilé

### Conseils d'utilisation et de conservation / Utilization and conservation advices

A utiliser pur ou dilué pour détartrer, entretenir la robinetterie, la cuisine, la salle de bains, les vitres. Il nettoie, détache, désodorise et entre dans la composition de vos produits d'entretien « fait maison ».

Ce produit est exclusivement réservé à un usage ménager, il n'est pas destiné à un usage alimentaire. Conserver dans un endroit frais et sec, dans l'emballage d'origine. Bien refermer après usage.

Liste des composants disponible par contact mail : [contact@maison-pinson.fr](mailto:contact@maison-pinson.fr)

Vinaigre de nettoyage 12° vinaigre d'alcool 12% d'acidité n°CE290-419-7

#### ATTENTION :

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P280 Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

## CARACTERISTIQUES PRODUITS / PRODUCTS CHARACTERISTIC

Valeurs nutritionnelles / Nutritional values	Unité / Unit	Pour / For 100 g
Energie Kj	Kj	9
Energie Kcal	Kcal	2
Matières grasses dont	g	0.1
Glucides dont	g	0.1
Sucres	g	0.1
Sel	g	0.005
Fibres / Fiber	g	10.2

Durée de vie /  
Life expectancy


1 Jr

Minimum Garantie

/

1 Jr

Guarantee


	Domaine d'application / Application scope : <b>SYSTEME QUALITE / QUALITY SYSTEM</b>	Réf FT41275
	Objet / Subject : <b>FICHE TECHNIQUE / TECHNICAL SHEET</b>	Version : 002
	<b>VINAIGRE BLANC MENAGER D'ALCOOL 12% (1L) MAISON PINSON</b>	Date de création / Creation date  07/07/2022
Diffusion : Client, Services RELAIS VERT		Mise à jour le / Update on 29/01/2024
		Page 3/5

### *Organoleptiques / Organoleptic*

Couleur : incolore  
 Odeur : acide  
 Aspect : transparent  
 Flaveur : acidité

### *Physico-chimique / Physicochemical*

Acidité (exprimée en degré acétique) : 12.0 +/- 0.2 g/100 ml  
 pH : 2.4 +/- 0.4  
 Alcool résiduel (taux légal maximal) : = 5 %

	Domaine d'application / Application scope : <b>SYSTEME QUALITE / QUALITY SYSTEM</b>	Réf FT41275
	Objet / Subject : <b>FICHE TECHNIQUE / TECHNICAL SHEET</b>	Version : 002
	<b>VINAIGRE BLANC MENAGER D'ALCOOL 12% (1L) MAISON PINSO</b>	Date de création / Creation date 07/07/2022
Diffusion : Client, Services RELAIS VERT		Mise à jour le / Update on 29/01/2024
		Page 4/5

## DONNÉES LOGISTIQUES & PALETTISATION / LOGISTICS DATA & PALETTIZATION

### Emballage primaire (UVC) / Primary packaging (sales units)

Type d'emballage /  
Packaging type

**BOUTEILLE PET**

Dimension emballage (mm) /  
Packaging size (mm)

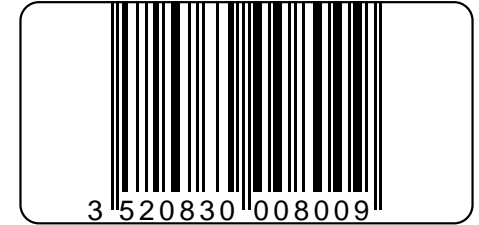
Longueur / Lenght	Largeur ou Diam. / Width or Diam	Hauteur / Height
220,00	130,00	50,00



### Emballage secondaire (Colis de regroupement) / Secondary packaging (Package group)

Dimension colis (mm) /  
Packaging size (mm)

Longueur / Lenght	Largeur ou Diam. / Width or Diam	Hauteur / Height
230,00	190,00	160,00



N° UVC par Colis /  
N° sale unit by Package

12

Poids brut colis kg /  
Package gross weight

12,60 Kg


### Palettisation / Palettization

Nb Colis /Couche / Number package /layer	Nb couche /palette / Number of layer /pallet	Nb Colis /palette / Number package/ pallet	Nb UVC /palette / Number sales units/ pallet	Type de palette / Type of pallet	Poids brut palette (Kg) / Gross weight pallet (Kg)	Hauteur palette max (M) / Max pallet height (M)
12	5	60	720	EUROPE	720,00 Kg	1,60 M

## INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES / ADDITIONAL INFORMATION

Code de nomenclature douanière /  
Customs nomenclature code

22090091

	Domaine d'application / Application scope : <b>SYSTEME QUALITE / QUALITY SYSTEM</b>	Réf FT41275
	Objet / Subject : <b>FICHE TECHNIQUE / TECHNICAL SHEET</b>	Version : 002
	<b>VINAIGRE BLANC MENAGER D'ALCOOL 12% (1L) MAISON PINSON</b>	Date de création / Creation date  07/07/2022
Diffusion : Client, Services RELAIS VERT		Mise à jour le / Update on 29/01/2024 Page 5/5

### OBSERVATIONS / OBSERVATION

Fabriqué en France  
Centre anti poison 01 40 05 48 48



## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.12.2022

Numéro de version 2

Révision: 27.12.2022

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

- Nom du produit: **VINAIGRE MENAGER / DE NETTOYAGE 12°**
- Code du produit: 2202
- Numéro CE: 290-419-7
- Numéro d'enregistrement: Exempt  
Non concerné

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

- Emploi de la substance / de la préparation: Pas d'autres informations importantes disponibles.  
Nettoyage de surface  
Détergents de surface

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

- Producteur/fournisseur: CHARBONNEAUX BRABANT Tel: +33 (0)3 26 49 58 70  
52 rue de la Justice  
51100 REIMS  
www.charbonneauxbrabant.com  
E-mail: chimiereglementation@charbonneaux.com
- Service chargé des renseignements: Service Réglementaire de la société CHARBONNEAUX BRABANT  
52 rue de Justice - Z.I. Port Sec  
51100 REIMS  
Tel: 03 26 49 58 70  
E-mail: chimiereglementation@charbonneaux.com
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence  
ORFILA téléphone: 01 45 42 59 59  
SAMU : 15  
POMPIERS: 18  
Pour connaître la liste des médecins de garde contactez le 15.  
Emergency Number 112

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS07

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.  
Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008
- Pictogrammes de danger

La substance est classifiée et étiquetée selon le règlement CLP.



GHS07

- Mention d'avertissement
- Mentions de danger

Attention  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
P102 Tenir hors de portée des enfants.  
P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.  
P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.  
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

- Conseils de prudence

- Indications complémentaires:

Vinaigre d'alcool 12% d'acidité.  
Ce produit est exclusivement réservé à un usage ménager, il n'est pas destiné à un usage alimentaire.

- Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:

Le produit ne possède pas, ou n'engendre pas en cours d'utilisation, d'autres propriétés dangereuses qui ne feraient pas l'objet d'une classification selon le règlement (CE) n°1272/2008.

#### 2.3 Autres dangers

- Résultats des évaluations PBT et vPvB
- PBT:

Le produit ne possède pas de propriétés PBT telles que définies à l'annexe XIII du règlement (CE) n°1907/2006.  
Non applicable.

(suite page 2)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.12.2022

Numéro de version 2

Révision: 27.12.2022

**Nom du produit:** VINAIGRE MENAGER / DE NETTOYAGE 12°

· vPvB:

(suite de la page 1)

Le produit ne possède pas de propriétés vPvB telles que définies à l'annexe XIII du règlement (CE) n°1907/2006.  
Non applicable.

· Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien

Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.  
Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### · 3.1 Substances

· No CAS Désignation

Vinaigre d'alcool 12% d'acidité, n°CAS: 90132-02-8

· Code(s) d'identification

· Numéro CE:

290-419-7

· Indications complémentaires:

Le vinaigre est un produit réglementé. Le Décret n°88-1207 du 30 décembre 1988 (modifié par le décret n°2005-553 du 19 mai 2005) définit précisément le vinaigre et ses caractéristiques. Ce décret est complété par une norme Européenne : NF EN 13188 d'octobre 2000. La dénomination "vinaigre" est réservée au produit obtenu exclusivement par le procédé biologique de la double fermentation, alcoolique et acétique, de denrées et boissons d'origine agricole ou de leurs dilutions aqueuses;

· Limites de concentration spécifiques

Skin Corr. 1A; H314:  $C \geq 90 \%$   
 Skin Corr. 1B; H314:  $25 \% \leq C < 90 \%$   
 Skin Irrit. 2; H315:  $10 \% \leq C < 25 \%$   
 Eye Dam. 1; H318:  $C \geq 25 \%$   
 Eye Irrit. 2; H319:  $10 \% \leq C < 25 \%$

· Nanoforme

Non concerné

· Composants dangereux:

CAS: 90132-02-8 EINECS: 290-419-7 RTECS: AF 1225000 Reg.nr.: Exempt	<b>Vinaigre X% d'acidité</b> - obtenu exclusivement par le procédé biologique de la double fermentation, alcoolique et acétique, de denrées et boissons d'origine agricole (<25% d'acidité). Skin Corr. 1A, H314 Limites de concentration spécifiques: Skin Corr. 1A; H314: $C \geq 90 \%$ Skin Corr. 1B; H314: $25 \% \leq C < 90 \%$ Skin Irrit. 2; H315: $10 \% \leq C < 25 \%$ Eye Dam. 1; H318: $C \geq 25 \%$ Eye Irrit. 2; H319: $10 \% \leq C < 25 \%$	$\geq 10$ -<25%
--	--	-----------------

· Composants non dangereux:

Les autres composants de ce mélange ne sont pas classés selon les critères CLP ou sont présents dans des concentrations inférieures aux valeurs seuils.  
Les autres composants de ce mélange ne présentent pas de valeurs limites d'exposition professionnelle.  
néant

· SVHC

· Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu

Non applicable

· Indications complémentaires:

Le Vinaigre est un produit alimentaire et n'est pas soumis à une classification selon le règlement CLP.  
La classification du vinaigre pour ses usages non alimentaires a été établie sur la base des données réglementaires disponibles de l'acide acétique CAS : 64-19-7. En effet, le vinaigre est une substance à composition multiple, variable et définie essentiellement par son mode de production. La substance majoritaire et présentant un danger selon les critères du règlement CLP est l'acide acétique contenue dans le vinaigre et déterminant son degré d'acidité. L'acide acétique dispose d'une classification harmonisée CLP: limite de concentration spécifique de 10% pour Eye Irrit.2 et Skin Irrit. 2.  
Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### · 4.1 Description des mesures de premiers secours

· Remarques générales:

LA RAPIDITE EST ESSENTIELLE.

· Après inhalation:

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.  
Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme.

· Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau.  
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.  
Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

· Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant 15 minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un ophtalmologiste  
Vérifier que la victime ne porte pas de verres de contact, les retirer.

· Après ingestion:

Tourner sur le côté une personne couchée sur le dos, qui est en train de vomir.  
Ne pas faire vomir sauf indication contraire du corps médical

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas de traitement spécifique requis.

FR

(suite page 3)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.12.2022

Numéro de version 2

Révision: 27.12.2022

**Nom du produit: VINAIGRE MENAGER / DE NETTOYAGE 12°**

(suite de la page 2)

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**  
Moyens d'extinction: Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**  
Monoxyde de carbone (CO)  
Dioxyde de carbone
- **5.3 Conseils aux pompiers**  
· Equipement spécial de sécurité: Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.  
Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.
- Autres indications: Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**  
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.  
Eviter le contact avec la peau et les yeux  
NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**  
Aucune mesure particulière n'est requise.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**  
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kiesegeluhr, neutralisant, liant universel, sciure).  
Le nettoyage à grandes eaux de quantité importantes en direction des égouts n'est pas autorisé.  
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.  
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.  
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**  
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.  
Porter les équipements de protection requis avant toute manipulation (voir chapitre 8)  
Reporter l'étiquetage d'origine sur tout récipient utilisé pour un prélèvement.  
Prévoir des douches et fontaines oculaires sur les lieux d'utilisation.
- Préventions des incendies et des explosions: Les équipements appropriés pour faire face aux incendies, les déversements et les fuites doivent être facilement accessibles.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**  
· Stockage:  
Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Ne conserver que dans l'emballage d'origine.  
N'utiliser que des emballages spécialement agréés pour la matière/le produit.  
Selon les exigences particulières relatives au lieu de stockage, prévoir un système de rétention.
- Indications concernant le stockage commun: Conserver à l'écart des Produits incompatibles.  
Ne pas stocker avec les bases
- Autres indications sur les conditions de stockage: Stocker au frais et au sec dans des emballages bien fermés.
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**  
Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **8.1 Paramètres de contrôle**  
· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:  
· DNEL  
· PNEC  
· Remarques supplémentaires: Les autres substances ne présentent pas de valeurs limites d'exposition professionnelle.  
Information non disponible  
Information non disponible  
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **8.2 Contrôles de l'exposition**  
Les mesures de contrôle appropriées pour un lieu de travail particulier dépendent de la façon dont le produit est utilisé et du potentiel d'exposition.  
Si les contrôles techniques et les modes opératoires ne sont pas efficaces dans la prévention ou le contrôle de l'exposition, les équipements de protections individuels, qui donnent des résultats satisfaisants, doivent être utilisés.  
Sans autre indication, voir point 7.
- Contrôles techniques appropriés
- Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- Mesures générales de protection et d'hygiène: Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.  
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.  
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.  
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.  
Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.  
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.  
Favoriser la mise en place de mesures de protection collectives par rapport aux mesures de protection individuelle.
- Protection respiratoire: Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

(suite page 4)



# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.12.2022

Numéro de version 2

Révision: 27.12.2022

**Nom du produit: VINAIGRE MENAGER / DE NETTOYAGE 12°**

(suite de la page 3)

En cas de risque d'exposition au delà des valeurs moyennes d'exposition, port obligatoire d'un équipement individuel de protection respiratoire.  
Utiliser des appareils conformes à une norme approuvée.

- Filtre recommandé pour une utilisation momentanée:
- Protection des mains:

Attention! Les filtres ont une durée d'utilisation limitée.

Norme EN 374

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation. Il convient de tenir compte du fait que la résistance d'un gant est influencée par des facteurs tels que la température d'utilisation du produit, sa concentration, l'épaisseur du gant, le temps d'immersion. Préserver du risque chimique demande de connaître également l'ensemble des autres paramètres propres au poste de travail (risque mécanique, thermique, dextérité requise, manipulation de pièces abrasives).

Se référer aux informations sur les résistances chimiques du fabricant de chaque gant et mener un essai préalable pour déterminer si le gant est adapté aux conditions d'utilisations réelles.



Gants de protection

- Matériau des gants

Gants en caoutchouc

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

Épaisseur du matériau recommandée:  $\geq$  selon fabricant

- Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter. Il faut noter que la durabilité des gants de protection chimique peut être notablement plus courte que le temps de pénétration mesuré par la norme EN374 en raison des nombreux effets extérieurs spécifiques à un poste de travail.

Valeur pour la perméabilité: taux  $\geq$  selon fabricant

- Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### · 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Indications générales.
- Couleur: Incolore
- Odeur: Caractéristique
- Seuil olfactif: Non déterminé.
- Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.
- Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: 118 °C
- Inflammabilité: Non applicable.
- Point d'éclair:  $>60$  °C
- Température de décomposition: Non déterminé.
- pH: 2,5
- Viscosité:
- Dynamique à 20 °C: 1,24 mPas
- Solubilité
- l'eau: Soluble
- Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log): Voir chapitre 12
- Pression de vapeur à 20 °C: 23 hPa
- Densité et/ou densité relative
- Densité à 20 °C: 1 g/cm<sup>3</sup>
- Aspect:
- Forme: Liquide
- Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.
- Température d'auto-inflammation: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
- Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif.

- Informations concernant les classes de danger physique
- Substances et mélanges explosibles

- Gaz inflammables: néant
- Aérosols: néant
- Gaz comburants: néant
- Gaz sous pression: néant
- Liquides inflammables: néant
- Matières solides inflammables: néant

(suite page 5)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.12.2022

Numéro de version 2

Révision: 27.12.2022

**Nom du produit: VINAIGRE MENAGER / DE NETTOYAGE 12°**

(suite de la page 4)

· Substances et mélanges autoréactifs	
· Liquides pyrophoriques	<i>néant</i>
· Matières solides pyrophoriques	<i>néant</i>
· Matières et mélanges auto-échauffants	<i>néant</i>
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	<i>néant</i>
· Liquides comburants	<i>néant</i>
· Matières solides comburantes	<i>néant</i>
· Peroxydes organiques	<i>néant</i>
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	<i>néant</i>
· Explosibles désensibilisés	<i>néant</i>
· VOC (selon Directive 1999/13/CE):	<i>néant</i> 1.000,0 g/l

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** *Pas d'autres informations importantes disponibles.*
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** *Pas de décomposition en cas d'usage conforme.*
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** *Réaction avec les produits basiques*
- **10.4 Conditions à éviter** *Pas d'autres informations importantes disponibles.*
- **10.5 Matières incompatibles:** *Pas d'autres informations importantes disponibles.*
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** *Pas de produits de décomposition dangereux connus*

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

· **Toxicité aiguë:** *Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.*

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

**CAS: 90132-02-8** *Vinaigre X% d'acidité - obtenu exclusivement par le procédé biologique de la double fermentation, alcoolique et acétique, de denrées et boissons d'origine agricole (<25% d'acidité).*

Oral	LD50	3.310 mg/kg (RAT) Acetic acid - Registration dossier - ECHA (CAS 64-19-7)
Inhalatoire	LC50	40 mg/l (RAT) (4H) Acetic acid - Registration dossier - ECHA (CAS 64-19-7)

- Par voie orale: *Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis*
- Par voie cutanée: *Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis*
- Par inhalation: *Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis*
- Corrosion cutanée/irritation cutanée *Provoque une irritation cutanée.*
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire *Provoque une sévère irritation des yeux.*
- **Sensibilisation:** *Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.*
- Mutagénicité sur les cellules germinales *Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.*
- Cancérogénicité *Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.*
- Toxicité pour la reproduction *Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.*
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique *Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.*
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée *Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.*
- **Danger par aspiration** *Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.*

(suite page 6)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.12.2022

Numéro de version 2

Révision: 27.12.2022

**Nom du produit: VINAIGRE MENAGER / DE NETTOYAGE 12°**

(suite de la page 5)

**11.2 Informations sur les autres dangers**

Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

**12.1 Toxicité**

Toxicité aquatique:

**CAS: 90132-02-8 Vinaigre X% d'acidité - obtenu exclusivement par le procédé biologique de la double fermentation, alcoolique et acétique, de denrées et boissons d'origine agricole (<25% d'acidité).**

LC50 (écologique)	>300,82 mg/l (DAPHNIES) (4H)
	Acetic acid - Registration dossier - ECHA (CAS 64-19-7)
	>300,82 mg/l (POISSONS)
	Acetic acid - Registration dossier - ECHA (CAS 64-19-7)

**12.2 Persistance et dégradabilité**
**CAS: 90132-02-8 Vinaigre X% d'acidité - obtenu exclusivement par le procédé biologique de la double fermentation, alcoolique et acétique, de denrées et boissons d'origine agricole (<25% d'acidité).**

Biodegradabilité	96 % (OTH) (28j)
	Acetic acid - Registration dossier - ECHA (CAS 64-19-7)

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Coefficient de partage (n-octanol/eau) non défini.

**12.4 Mobilité dans le sol**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

PBT:

Le produit ne possède pas de propriétés PBT telles que définies à l'annexe XIII du règlement (CE) n°1907/2006.

Non applicable.

vPvB:

Le produit ne possède pas de propriétés vPvB telles que définies à l'annexe XIII du règlement (CE) n°1907/2006.

Non applicable.

**12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.

**12.7 Autres effets néfastes**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Recommandation:

Peut être mis en décharge avec les ordures ménagères à condition de respecter les prescriptions techniques nécessaires et après concertation avec la voirie et les autorités compétentes.

Pour la manipulation des déchets, prendre les précautions définies aux chapitres 7 et 8.

Réutilisation ou recyclage lorsque c'est possible, sinon incinération selon les méthodes recommandées d'élimination.

Code déchet:

Des données concernant l'utilisation par le consommateur sont nécessaires pour déterminer le code déchet.

Emballages non nettoyés:

Recommandation:

L'emballage peut être réutilisé ou recyclé après nettoyage.

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit.

Les emballages vides peuvent contenir des résidus dangereux.

Ne pas retirer l'étiquette de l'emballage tant qu'il n'est pas nettoyé.

Ne pas traiter l'emballage vide comme un déchets ménager.

Ne pas incinérer un emballage fermé.

Produit de nettoyage recommandé:

Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

**14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

ADR, ADN, IMDG, IATA

néant

**14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

ADR, ADN, IMDG, IATA

néant

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

ADR, ADN, IMDG, IATA

Classe

néant

**14.4 Groupe d'emballage**

ADR, IMDG, IATA

néant

**14.5 Dangers pour l'environnement**

Non applicable.

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Non applicable.

**14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Non applicable.

(suite page 7)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.12.2022

Numéro de version 2

Révision: 27.12.2022

**Nom du produit: VINAIGRE MENAGER / DE NETTOYAGE 12°**

(suite de la page 6)

· Indications complémentaires de transport:

· ADR

· Remarques:

*Disposition spéciale applicable au n°ONU 2790 (Acide acétique en solution), groupe d'emballage III, visant à atténuer les prescriptions du RID/ADR applicable au vinaigre de fermentation et à l'acide acétique de qualité alimentaire contenant au maximum (en masse) 25% d'acide acétique.*

· "Règlement type" de l'ONU:

néant

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

· TSCA (Loi sur le contrôle des substances toxiques)

Tous les composants ont la valeur ACTIVE.

· Proposition 65

· PROP.65 Chemicals known to cause cancer:

Aucun des composants n'est compris.

· PROP.65 Chemicals known to cause reproductive toxicity for females:

Aucun des composants n'est compris.

· PROP.65 Chemicals known to cause reproductive toxicity for males:

Aucun des composants n'est compris.

· PROP.65 Chemicals known to cause developmental toxicity:

Aucun des composants n'est compris.

· Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances

Tous les composants sont compris.

· Chinese Chemical Inventory of Existing Chemical Substances

Tous les composants sont compris.

· Australian Inventory of Chemical Substances

Tous les composants sont compris.

· Canadian Domestic Substances List (DSL)

Tous les composants sont compris.

· Korean Existing Chemical Inventory

Tous les composants sont compris.

· Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

voir chapitre 2

· Directive 2012/18/UE

· Substances dangereuses désignées - ANNEXE I

Aucun des composants n'est compris.

· Catégorie SEVESO

Non concerné

· RÈGLEMENT (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (POP)

Aucun des composants n'est compris.

· LISTE DES SUBSTANCES SOUMISES A AUTORISATION (ANNEXE XIV)

Aucun des composants n'est compris.

· RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII

Conditions de limitation: 3

· Règlement (CE) N° 649/2012 - PIC

Aucun des composants n'est compris.

· Directive 2011/65/UE - RoHS- relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

· RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

· Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

· RÈGLEMENT (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone – ANNEXE I (Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone)

· Indications sur les restrictions de travail:

*Rubriques nomenclature ICPE (France): /  
Respecter les réglementations nationales applicables (ICPE, Code du travail, Maladies professionnelles)*

(suite page 8)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.12.2022

Numéro de version 2

Révision: 27.12.2022

**Nom du produit: VINAIGRE MENAGER / DE NETTOYAGE 12°**

(suite de la page 7)

- \* Nanomatériaux: Le produit ne contient pas de nanomatériaux
- Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57
- Néant
- VOC (CE) 12,00 %
- VOCV (CH) 0,00 %
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Non applicable  
Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

*Ces informations ne dispensent pas l'utilisateur de contrôler le produit et n'engagent en aucun cas notre responsabilité quant à l'utilisation pour laquelle il le destine.*

*Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.*

- Texte intégrale des phrases R, S, H et P utilisées dans le document: H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- Domaines d'application selon la directive 98/8/CE - Règlement CE 528/2012. Non concerné
- Service établissant la fiche technique: -  
voir Rubrique 1
- Contact: -  
Voir Rubrique 1
- Date de la version précédente: 15.06.2021
- Acronymes et abréviations: RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer  
IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)  
ICAO: International Civil Aviation Organisation  
ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organisation" (ICAO)  
ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route  
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
IATA: International Air Transport Association  
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals  
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances  
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)  
DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)  
PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)  
LC50: Lethal concentration, 50 percent  
LD50: Lethal dose, 50 percent  
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic  
SVHC: Substances of Very High Concern  
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative  
Skin Corr. 1A: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1A  
Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2  
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
- \* Données modifiées par rapport à la version précédente



CHARBONNEAUX  
BRABANT  
1797

# Fiche de Spécifications

## VINAIGRE MENAGER 12°

N° de fiche / Code du produit : 03325

Edition des spécifications : 14/05/2020

Remplace : Projet

Vérifiée le : 14/05/2020

FDS n°: FDS n° 2067

Etablissement conditionneur : CBX BRABANT site Valmy

Aspect		Limpide	
Couleur		Incolore	
Degrés acétique	1824-2 Méthode 24	11,8 - 12,2	°
pH	1824-2 Méthode 2	2 - 2,8	

### 2. Limite de Garantie : A LIRE ATTENTIVEMENT

- L'information contenue dans ce document est fournie de bonne foi et fondée sur l'état actuel de nos connaissances. Elle ne constitue pas une garantie, sauf en ce qui concerne les spécifications.
- Cette information ne dispense pas l'utilisateur d'un contrôle à réception. L'utilisateur est seul responsable du choix du produit et de sa mise en œuvre en fonction de l'application souhaitée. Il doit également s'assurer que l'usage qu'il fait du produit est en accord avec la législation en vigueur.
- Ladite garantie est limitée à la valeur d'achat du produit ou à son remplacement.

Ce document n'est pas géré par notre service qualité dans le cas où aucune livraison n'a été réalisée dans les 12 derniers mois.  
Pour plus d'informations, merci de contacter notre équipe commerciale

Charbonneaux Brabant  
Zi Port sec  
5 2 rue de la Justice  
51100 Reims  
France

Telephone +33 (0)0 26 49 58 70  
chimie@charbonneaux.com  
www.charbonneaux.com